



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E104696

VALABLE JUSQU'AU 16/06/2025

ÉDITÉ LE 24/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1998

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/01/2021  
100 000

Raison sociale : THIZY CHRISTOPHE

335 RUE DU STADE  
42140 MARCENOD

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC SAINT ETIENNE RCS 418 357 422

Siret : 418 357 422 00017

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 16734

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 142189733G001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 142189733G001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Téléphone : 04 77 20 77 25

Portable : 06 58 48 32 14

Fax :

Site Internet :

E-mail : christophe.thizy@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

THIZY CHRISTOPHE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 26/01/2021           |
| 7122 | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE                       | 31/03/2022           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories   | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 01/01/2021         |
| o Isolation des planchers bas sur local non chauffé                      | 01/01/2021         |

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE  
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A  
497 AVENUE VICTOR HUGO  
B.P. 102  
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.